



Abokine

PARTISANS DE LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Coup de Pouce Chauffage

froling  : jusqu'à 5 000 € de prime !

Changer sa chaudière individuelle au fioul, au charbon ou au gaz par une chaudière à haute performance énergétique permettrait de réaliser jusqu'à 40% d'économies de chauffage et ainsi améliorer le pouvoir d'achat de ses occupants.

Grâce au dispositif des CEE, il est possible de financer tout ou partie des travaux de remplacement de la solution de chauffage existante. Depuis 2012, Abokine vous accompagne pour relever le défi de la transition énergétique !

En remplacement d'une chaudière hors condensation au fioul, gaz ou charbon

**Chaudière biomasse
Pompe à chaleur
(Air/Eau - Eau/Eau - Hybride)**



**De 3 000 € à 5 000 € de
primes Coup de Pouce**

Chaudière au gaz THPE



**De 600 € à 1 200 € de
primes Coup de Pouce**

Qui peut bénéficier de l'offre Coup de pouce ?

Tout le monde ! Cette offre est destinée à tous les foyers français désireux d'opter pour un chauffage plus performant, avec des montants de primes selon les revenus.

Nombre de personnes composant le ménage	Seuils de précarité	
	Île de France	Autres régions
1	< 25 068 €	< 19 074 €
2	< 36 792 €	< 27 896 €
3	< 44 18 €	< 33 547 €
4	< 51 597 €	< 39 192 €
5	< 59 026 €	< 44 860 €
Par personne supplémentaire	+ 7 422 €	+ 5 651 €

Montant de la prime (H1, H2 et H3)

- En-dessous des seuils ➤ 5 000 € de prime Coup de Pouce
- Au-dessus des seuils ➤ 3 000 € de prime Coup de Pouce

A noter : C'est la situation des occupants du logement qui importe pour déterminer si le foyer est en situation de précarité. Ainsi, un propriétaire louant son logement à un foyer précaire pourra bénéficier de la majoration. La prime CDP n'est pas applicable pour les SCI.

Les étapes d'un dossier Coup de Pouce

Avec Abokine, les artisans proposent des primes CEE à leurs clients simplement !

Étape 2



L'artisan déclare sa demande de prime

Étape 4

L'artisan réalise le chantier et télécharge l'AH

Étape 6

L'artisan atteste la fin du chantier et transmet les documents* via l'espace Abokine

Étape 1

L'artisan émet le devis



Étape 3

Le client signe le devis



Étape 5

L'artisan édite la facture

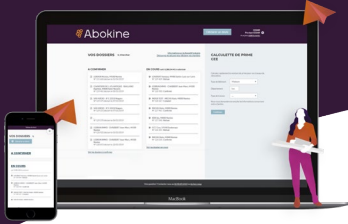


Le client reçoit un email l'informant de sa prime

* Cadre contribution, avis d'imposition, devis, facture, attestation sur l'honneur

L'espace Abokine

L'outil essentiel qui vous simplifie la vie : création des primes CEE de vos clients, enregistrement de toutes les pièces justificatives, suivi des dossiers, etc.



Les aides à la rénovation

Le coup de Pouce Abokine, c'est non seulement un outil efficace pour participer à la transition énergétique, mais aussi un levier pour différencier et développer votre entreprise. Les CEE sont compatibles avec d'autres aides financières, notamment :

- Ma Prime Rénov
- Le CITE (Crédit d'Impôt Transition Energétique)
- L'ECO-PTZ (Eco-Prêt à Taux Zéro)
- La TVA à taux réduit

Un cas concret

Josiane remplace sa chaudière fioul par une chaudière biomasse. Elle peut bénéficier des aides Coup de Pouce Abokine et de Ma Prime Rénov.

Qui est Josiane ?

- Grand précaire
- Propriétaire occupant de sa maison construite en 1978
- Remplace une chaudière fioul

Installation d'une chaudière biomasse	17 000€
Ma Prime Rénov	- 10 000€
Coup de Pouce Abokine	- 5 000€
Reste à charge Client	2 000 €

Les 2 000€ du reste à charge peuvent être financés par l'Eco-Prêt à Taux Zéro.

L'essentiel

- Deux montants de primes : 5 000€ de prime pour un foyer précaire ou grand précaire et 3 000€ de prime pour un foyer classique
- Une condition essentielle pour bénéficier de l'offre : le remplacement d'une chaudière fioul, charbon ou gaz hors condensation
- C'est la situation fiscale de l'occupant qui importe, et non celle du propriétaire
- Compatible avec Ma Prime Rénov, le CITE (Crédit d'Impôt Transition Energétique) et l'ECO-PTZ
- Déclarez et confirmez vos chantiers depuis votre compte sur l'espace Abokine

Abokine, en bref

Un acteur éthique et responsable de la transition énergétique, tissant des relations de confiance et de proximité avec les artisans



Société
indépendante



3 000 artisans
partenaires



100 000 chantiers
valorisés



Expert des CEE
depuis 2007



DES QUESTIONS ?
CONTACTEZ-NOUS !

contact@abokine.com - 02 40 69 64 64

www.abokine.com